



AIG/08-WP/74
17/10/08

RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG) À L'ÉCHELON DIVISION (2008)

Montréal, 13 – 18 octobre 2008

(PROJET DE) RAPPORT À LA PLÉNIÈRE SUR LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Point 3 : Coopération entre États en matière d'enquêtes

La réunion a tenu une séance sur le point 3 de l'ordre du jour,
le 17 octobre 2008.

N. Stoss
Président de la réunion

Point 3 : Coopération entre États en matière d'enquêtes

3.1 INTRODUCTION

3.1.1 La réunion est informée de la nécessité pour les États de coopérer avec l'OACI à la tenue dans les États d'ateliers sur les enquêtes sur les accidents. Les réunions AIG à l'échelle division de 1992 et de 1999 ont noté que les ateliers et les séminaires sur la sécurité étaient importants. Cependant, à cause de contraintes budgétaires, l'OACI a cessé d'organiser des ateliers sur les enquêtes et la prévention des accidents.

3.1.2 Ces ateliers donnaient l'occasion aux enquêteurs des États de partager leurs expériences et leurs connaissances des nouvelles technologies, techniques et procédures en matière d'enquêtes sur les accidents et incidents. Ces ateliers avaient aussi pour effet de renforcer les canaux de communication et de coopération entre les enquêteurs.

3.1.3 Comme suite à la Résolution A35-14 de l'Assemblée de l'OACI, une formule révisée est présentée à la réunion pour la coopération entre les États, dans le cadre de laquelle des enquêteurs des États participeraient aux enquêtes à titre d'observateurs en vue d'améliorer leurs aptitudes dans ce domaine. Cette pratique est encouragée.

3.2 DÉLIBÉRATIONS

3.2.1 La réunion est informée du fait que l'Association internationale des enquêteurs de la sécurité aérienne (ISASI) s'occupe de former des enquêteurs au moyen de séminaires et d'ateliers. Son Programme d'ateliers de sensibilisation « ISASI Reachout Workshop Programme » est bien connu. La réunion prend note des principes et méthodes de financement et d'organisation des ateliers du Programme. De 2001 à 2008, 1 675 participants ont assisté à 31 ateliers. La réunion appuie fortement le Programme de l'ISASI.

3.2.2 La réunion se déclare largement en faveur du rétablissement des ateliers et séminaires de l'OACI sur les enquêtes sur les accidents, ainsi que du Programme d'ateliers de sensibilisation. Plusieurs États soulignent qu'il est nécessaire que leurs enquêteurs reçoivent une formation de débutant et une formation de recyclage. Un État suggère qu'il devrait y avoir aussi des modules d'atelier destinés aux représentants des médias et aux agents de police. Selon l'avis d'une organisation internationale, lorsque ces ateliers sont présentés dans un contexte régional, ils devraient inclure un module sur le cadre réglementaire de l'aviation civile. La réunion appuie ces suggestions.

3.2.3 Un État informe la réunion qu'à l'origine ces ateliers et séminaires visaient essentiellement la formation initiale des enquêteurs, mais il note que, depuis peu, certains ateliers proposent une formation perfectionnée. L'État appuie l'idée d'augmenter la fréquence des ateliers et demande que l'OACI diffuse des renseignements sur le calendrier, le lieu et le contenu des prochains ateliers de l'OACI concernant les enquêtes sur les accidents. Plusieurs États partagent cet avis.

3.2.4 Un État salue les fondateurs qui ont mis sur pied le Programme d'ateliers de sensibilisation en 2001 et témoigne du succès de ce Programme dans la formation des enquêteurs. L'État demande le soutien des États pour la poursuite du Programme.

3.2.5 Un État renseigne la réunion au sujet des ateliers fructueux qui ont eu lieu dans la Région Asie et Pacifique durant les trois dernières années.

3.2.6 Un État invite les autres États à lui envoyer leurs enquêteurs afin que ces derniers assistent à ses enquêtes à titre d'observateurs à des fins de formation et pour acquérir de l'expérience. La réunion lui est reconnaissante de cette invitation et l'appuie.

3.2.7 Un État demande des renseignements sur les activités des projets du Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP) dans les régions afin que des demandes puissent être faites relativement à la formation des enquêteurs sur les accidents au titre de ces projets. La réunion est informée par le Secrétariat que les projets COSCAP sont gérés par les États dans le cadre de chaque COSCAP. Les États qui souhaitent que se tiennent dans leur région des ateliers concernant les enquêtes sur les accidents dans le cadre de leur COSCAP doivent présenter leur demande par le biais de leur Comité directeur COSCAP.

3.2.8 Un État présente des renseignements décrivant des initiatives en matière de sécurité de l'aviation et des cours de formation à l'échelle internationale dans les domaines de la sécurité de l'aviation, la prévention des accidents et les enquêtes sur les accidents. Cette formation est organisée depuis 2002 par un institut bien connu de formation en matière d'enquêtes sur les accidents conjointement avec le ministère des Transports d'un État. La réunion note les avantages de ces cours qui appuient fermement les objectifs de l'OACI, notamment celui d'offrir une formation améliorée aux professionnels de la sécurité, donnant ainsi l'occasion de renforcer les aptitudes des enquêteurs.

3.2.9 À la lumière des délibérations, la réunion formule les recommandations suivantes :

Recommandation 3/1 — Rétablissement des ateliers AIG de l'OACI

Il est recommandé que l'OACI rétablisse les ateliers concernant les enquêtes sur les accidents avec le concours des États contractants. Les États sont encouragés à soutenir l'OACI dans cette initiative.

Recommandation 3/2 — Ateliers de sensibilisation

Il est recommandé que l'OACI et ses bureaux régionaux continuent de coopérer à l'organisation des ateliers de sensibilisation de l'ISASI.